

Wolu-Inter-Quartiers en action

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Juin 2009

MENSUEL N° 128 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401101 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clocquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Citoyenneté

La concertation est un art difficile !

Quand la Commune ne propose pas de nouveaux aménagements, les riverains marquent leur mécontentement. Quand des projets d'aménagements sont présentés, les riverains – les mêmes ? – y voient beaucoup d'objections.

Pour parties, celles-ci sont justifiées et pleines de bon sens car certains détails avaient échappé aux services communaux ou encore, c'est l'ambiance d'une rue que les habitants veulent préserver (par exemple de larges trottoirs pour le jeu et la sécurité des enfants). Dans le cadre du projet de rénovation de l'avenue Gilsoul, une majorité de riverains se sont opposés au projet de stationnement en oblique car celui-ci amputait une partie du trottoir.

Ailleurs, on note une certaine perplexité de la part des riverains qui demandent alors de tester au préalable, en grandeur nature, les effets des aménagements proposés comme au carrefour Abeloos/Bastin et Pauwels mais où par contre, la sécurisation des traversées piétonnes a été plébiscitée.

Parfois les objections ne recouvrent que des intérêts très personnels : un casse-vitesse oui, mais pas devant chez moi, un rétrécissement de voirie oui, mais pas devant mon immeuble car « je ne pourrai plus rentrer directement dans mon garage par mon chemin habituel » ou encore « la disparition de deux, trois places de stationnement qui s'avère être une vraie « catastrophe » ...

Souvent, les avis sont partagés : garder le schiste rouge ou mettre des klinkers, comme à l'avenue des Ombrages ? Qui va trancher ? Suivant quels critères la décision finale sera-t-elle prise ? Et si l'avis des habitants, en faveur d'un sol

imperméable, est incompatible avec la lutte contre les inondations, faut-il donner raison aux habitants ?

La concertation et la participation peuvent de fait montrer également leurs limites et, à l'occasion risquer de créer des blocages ou même de figer des situations pour un temps certain.

En conclusion, l'important n'est-il pas de faire savoir quels sont les objectifs recherchés ou encore dans quel plan s'inscrivent ces projets d'aménagement ? Quels types d'aménagements urbains veut-on créer ? Quels types de mobilité veut-on mettre en avant ?

On peut lire à travers les descriptifs que plusieurs facteurs conjugués peuvent intervenir dans le cadre de ces réaménagements : travaux des impétrants (eau, gaz, électricité, ...), rénovation des trottoirs, remplacement des arbres, modification du stationnement et en toile de fond certainement une volonté de tempérer la vitesse automobile et d'améliorer la sécurité des usagers faibles.

Nous ne pouvons que souscrire à cette démarche. Il nous semble cependant que ces deux derniers objectifs n'ont pas été assez affirmés lors de ces deux soirées, comme étant des préalables incontournables. Quand un habitant de l'avenue Slegers réfute tout changement car, dit-il, il n'y a pas de problème de vitesse, est-ce vraiment crédible et faut-il tenir compte de son avis ? Faut-il attendre un accident pour entreprendre des initiatives en faveur des usagers faibles et leur confort de circulation au quotidien ?

A ce propos, nous espérons que le Plan Communal de Mobilité (PCM) qui est au début de son élaboration (voir plus loin) donnera un cadre de référence nécessaire à ces aménagements.

Globalement, nous estimons que l'organisation de ce type de soirées est une bonne initiative, avec les

Près du stade Fallon, un rond-point vraiment mal pensé !



Les bus passent difficilement... en penchant !



Des voitures particulières prennent le site propre des bus !



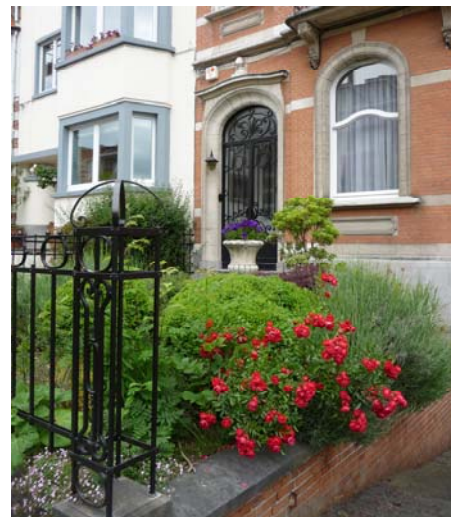
Certains deux-roues, vélos comme motos, passent à gauche !

limites que nous y avons apportées. Cependant, à un moment, il faudra que la Commune « ose » trancher avec cohérence par rapport à sa politique générale qui, pour nous, ne peut qu'aller dans le sens du développement durable et de la diminution des facteurs de nuisance dans les quartiers.

Il reste à rappeler que les règles urbanistiques en Région bruxelloise prévoient la demande d'un permis d'urbanisme lorsqu'il y a notamment une modification des caractéristiques essentielles du profil en travers de la voirie. Idéalement, ce devrait être dans le cadre d'une enquête publique, car le projet définitif est dès lors analysé non seulement par les habitants et les usagers, mais aussi par les services communaux et régionaux de l'urbanisme ce qui signifie plus de compétences pour une meilleure réalisation finale. Il ne faudrait en aucun cas renouveler le mauvais aménagement du rond point de la chaussée de Stockel près du stade Fallon réalisé sans enquête publique.

Bernard Devillers

Le « petit » patrimoine



Les Jardinets de façade

Quoi de plus agréable que de se promener - à la belle saison - dans nos avenues bordées de jardinets? Il faut voir le soin attentif qu'y consacrent les jardiniers. Souvent ce sont les dames qui mettent tout leur sens artistique en œuvre pour accorder les couleurs, les formes, pour réaliser un ensemble harmonieux. Une multitude de fleurs aux couleurs chatoyantes ravissent notre œil et nous donnent chaud au cœur. Admirez la richesse des bordures, la variété des couleurs, l'évolution au cours des mois, des saisons. Un petit morceau de nature tellement nécessaire à notre santé!

C'est aussi l'occasion de sensibiliser les enfants à l'environnement naturel, de leur apprendre le nom des fleurs ; les enfants des villes seront ravis d'observer une grosse araignée, un papillon qui butine une jolie fleur. Admirez aussi au passage le travail du ferronnier, les grilles ouvragées qui séparent les jardinets de façade du trottoir.

N'est-il pas plus agréable de se promener dans une avenue bordée de jardinets soignés avec délicatesse plutôt que de voir des voitures parkées sur du béton le long de nos habitations; sans compter le prix à payer pour le bétonnage excessif – qui peut même conduire à des inondations... Vive les jardinets !

Geneviève Vermoelen
Contact au 02 735 03 65



Mobilité

Voici le PCM tant attendu !

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) est sur les rails ! Espérons qu'il arrive dans les délais à sa destination finale avec une politique cohérente de la mobilité à Woluwe-Saint-Lambert qui sera le cadre de référence en la matière.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé fin 2002, d'introduire un nouvel instrument de gestion en matière de mobilité durable, à savoir les conventions de mobilité conclues entre la Région, les communes, les zones de police et les sociétés de transport en commun.

Les conventions de mobilité reposent sur une convention-cadre contenant les objectifs généraux auxquels une forme concrète est donnée dans une série d'avenants.

Ainsi, chaque partenaire a un certain nombre d'obligations et est également responsable envers les autres partenaires. Ces avenants concernent les projets subventionnés en cours ou une série de nouvelles propositions. A titre d'exemple, ceux-ci peuvent traiter des contrats de mobilité (agents de police qui règlent la circulation à des carrefours stratégiques afin de faciliter le passage des transports en commun), le subventionnement des conseillers en mobilité, l'aménagement de pistes cyclables régionales ou autres, etc.

Pour donner davantage de vigueur à la convention et pour la traduire en action concrète, la commune s'engage à établir préalablement un PCM.

Afin de permettre aux communes d'aborder ce plan, la Région de Bruxelles-Capitale prend à sa charge la moitié des frais d'étude.

Le plan communal de mobilité est fondé sur le Plan Communal de Développement – PCD (en cours d'élaboration à Woluwe-Saint-Lambert) qui comprend divers éléments en vue d'une mobilité durable.

Le but est d'initier un glissement important dans les choix des transports, à savoir de la voiture vers une chaîne de transport multimodale, avec un accent tout particulier sur le vélo, les déplacements à

piéd, l'utilisation des transports en commun, ... Ce PCM contient les objectifs et/ ou les obligations issues du Plan régional de Développement, du Plan régional d'Affectation du Sol, du Plan Iris, du Plan Bruit, du PCD ainsi que les recommandations découlant des Etats généraux de la Sécurité routière et de toutes les données ou plans qui ont été réalisés ou qui sont en cours de réalisation.

Grâce au planning mobilité, des objectifs peuvent être élaborés. Il existe trois grandes parties:

1. le plan de mobilité lui-même;
2. la mise en oeuvre de toutes les actions définies dans le plan de mobilité;
3. l'évaluation des actions et les aménagements nécessaires.

Finalement, le plan de mobilité communal passe par les trois phases suivantes:

1. inventaire et diagnostic de la situation;
2. construction de scénarios contrastés et élaboration d'un scénario "mobilité durable";
3. plan d'actions.

A Woluwe-Saint-Lambert, des consultations seront organisées à l'issue de chacune de ces différentes phases : en septembre-octobre 2009 pour la 1^{ère}, en avril-mai 2010 pour la 2^{ème} et en septembre-octobre 2010 pour la 3^{ème}. Une enquête publique sera organisée vers la fin de l'année 2010.

Le 26 mai dernier, la Cellule Mobilité de la Commune nous a invité à une réunion à laquelle participaient également la section locale du CRACQ (Les cyclistes quotidiens) et les Ateliers de la Rue Voot, en plus du bureau d'études Tritel (chargé de l'étude) et de la coordinatrice de l'Agenda 21. Cette réunion a permis aux associations de mettre en avant les problématiques relevées en matière de mobilité depuis des années. Ainsi, Wolu-Inter-



Petit clin d'œil ! Voici enfin l'automobile durable. Action menée dans le cadre de la Semaine de la Mobilité 2007 par auto-suffisance : www.auto-nomie.be

Quartiers a notamment rappelé l'existence de sa « Charte de la Mobilité pour Woluwe-Saint-Lambert » publiée en 2002, des différentes « Fiches Mobilité » éditées ces dernières années et de la plaquette « Montgomery-Meiser, vision d'avenir par les habitants ».

Plus de renseignements auprès de la Cellule Mobilité de Woluwe-Saint-Lambert : 02/774 35 12.

Bernard Devillers

sur le Parvis Saint Henri
LE DIMANCHE
6 septembre
le 7h30 à 13h00
Brocante de vêtements et jouets
pour enfants
Participation : 6 €
Pas de réservation
LA LIGUE DES FAMILLES
Woluwe-Saint-Lambert
COMITE DE QUARTIER DU PARVIS ST. HENRI
Renseignements :
M.Rietjens 0473/668085

27^{ème} fête du quartier Dries



Le 20 juin 2009 de 9 à 17 h

L'Europe, c'est nous !

Brocante toute la journée

**Concours sur le thème de l'Europe
pour les exposants brocanteurs**

Apéritif offert aux habitants à 12h30

Tournoi de ping-pong à partir de 14 h 00

**Confection du « tablier de l'Europe » aidé
par deux stylistes à partir de 13 h 30**

**Animation par les clowns
du Comic's Hospital Circus**

Goûter pour les aînés à 15 h 00

Dans les rues Dries, de l'Activité, Crocq, Cayershuis, de la
Roche Fatale, du Carrefour, Solleveld et Moonens.

Renseignements et réservations au 0494/46 31 70



Hof-ten-Berg se met au vert !

Samedi 27 juin de 10h à 18h, c'est sans aucun doute sous un soleil radieux qu'Hof-ten-berg se mettra au vert lors de sa fête de quartier. Au programme des spectacles de cette fabuleuse journée : spectacle de cirque, de marionnettes, démonstration de break-dance, démonstration de danse, concert de rap, stand magie, jongleur...et un stand sur les techniques du compostage individuel.

Les enfants ne seront pas en reste, une foule d'attractions gratuites leurs seront réservées telles que Super trampoline, jeux d'échecs géants, château gonflable, carrousel, pêche aux canards et pour les plus téméraires l'acro benji les fera décoller à plus de sept mètres.

Tout au long de la journée chacun aura la possibilité de se rafraîchir autour d'un verre et se sustenter.

Bref, tous les ingrédients seront présents pour assurer une journée de rêve, conviviale et sympathique à toute la famille. La soirée se clôturera en beauté, dès 19h, par un somptueux barbecue.

Réservation barbecue : Jeanne Nicolas, 02.772.05.97
ou 0494.28.24.98

Quartiers



Rénovation du 78 avenue Prekelinden

Le bâtiment situé au 78 avenue Prekelinden et occupé par JSCV (jeunesse, sport, culture, vacances) a fait l'objet d'une rénovation complète de la cave au grenier.

Une visite des nouveaux locaux a été organisée par le Pouvoir communal le 27 mai dernier.

Dans son discours, le bourgmestre a réitéré le fait que cette maison et plus particulièrement la salle polyvalente du rez de chaussée, était, comme par le passé, à la disposition des habitants du quartier, ce qui nous réjouit bien évidemment.

La plaine de jeux située à l'arrière du bâtiment et très fréquentée par les enfants du quartier accueillera très prochainement une mosaïque sur le mur droit (projet initié par 3 communes de la Région de Bruxelles Capitale).

Le mur gauche sera quant à lui orné (après rejointoiement) d'une fresque sur la paix et ce, dans le cadre de l'adhésion de la Commune à « Mayers for peace » (initiative des comités de quartiers à laquelle la Commune a adhéré de plein et bon gré).

Comité parvis St Henri : G. Vermoelen.
Comité Prekelinden/Bois de Linthout :
Béatrix Tilquin.

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél/Fax 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° 979-5493341-42

**Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an**



Wolu-Inter-Quartiers est une asbl reconnue par le Ministère de la Communauté française et soutenue par la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, ACTIRIS et la Région de Bruxelles-Capitale.

